



IMMOBILIER • PATRIMOINE • FAMILLE • ENTREPRISE

**Véronique  
BÉGUIN**

NOTAIRE

14 rue Franquet  
50590 MONTMARTIN/MER

Tél. 02 33 47 60 44

Fax : 02 33 47 72 80

[etude.beguिन@notaires.fr](mailto:etude.beguिन@notaires.fr)

ANNONCES IMMOBILIÈRES

[www.notaire-beguिन.fr](http://www.notaire-beguिन.fr)



## HONORAIRES

### ARTICLE L444-1 DU CODE DE COMMERCE

« Sont régis par le présent titre les tarifs réglementés applicables aux prestations des commissaires-priseurs judiciaires, des greffiers de tribunal de commerce, des huissiers de justice, des administrateurs judiciaires, des mandataires judiciaires et des notaires.

Sont également régis par le présent titre les droits et émoluments de l'avocat en matière de saisie immobilière, de partage, de licitation et de sûretés judiciaires mentionnés à l'article 10 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Sauf disposition contraire, les prestations que les professionnels mentionnés au premier alinéa du présent article accomplissent en concurrence avec celles, non soumises à un tarif, d'autres professionnels ne sont pas soumises à un tarif réglementé. Les honoraires rémunérant ces prestations tiennent compte, selon les usages, de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par les professionnels concernés, de leur notoriété et des diligences de ceux-ci. Les professionnels concernés concluent par écrit avec leur client une convention d'honoraires, qui précise, notamment, le montant ou le mode de détermination des honoraires couvrant les diligences prévisibles, ainsi que les divers frais et débours envisagés. »



## ANNEXE 4-9

### **Modifié par Décret n°2016-1278 du 29 septembre 2016**

I. - Sont notamment réalisées par les professions concernées dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article L. 444-1, les prestations dont la liste suit :

4° S'agissant des notaires :

a) Les consultations, sous réserve qu'elles soient détachables des prestations figurant sur la liste prévue au 1° de l'article R. 444-3 ;

b) Les négociations, définies comme les prestations par lesquelles le notaire, agissant en vertu d'un mandat écrit que lui a donné à cette fin l'une des parties, recherche un cocontractant, le découvre et le met en relation avec son mandant, soit directement, soit par l'intermédiaire du représentant de ce cocontractant, reçoit l'acte ou participe à sa réception ;

c) Les transactions définies comme les prestations par lesquelles le notaire chargé de recevoir un acte dont la réalisation est subordonnée à la solution d'un désaccord, rapproche ou participe au rapprochement des parties, obtient ou participe à l'obtention de leur accord et rédige la convention prévue par l'article 2044 du code civil ;

d) Les contrats d'association ;

e) Les baux régis par le chapitre V du titre IV du livre Ier du présent code ;

f) Les contrats de louage d'ouvrage et d'industrie, salaires ou travaux ;

g) Les contrats de sociétés ;

h) Les ventes de fonds de commerce, d'éléments de fonds de commerce, d'unités de production, de branches d'activité d'entreprise ;

j) Les ventes par adjudication volontaire de meubles et objets mobiliers, d'arbres en détail et de bateaux »



**Véronique BÉGUIN**

**NOTAIRE**

14 rue Franquet  
50590 MONTMARTIN/MER

**Tél. 02 33 47 60 44**

Fax : 02 33 47 72 80  
etude.beguिन@notaires.fr

ANNONCES IMMOBILIÈRES  
[www.notaire-beguिन.fr](http://www.notaire-beguिन.fr)



DOMAINE	PRESTATION	Montant H.T	Montant TTC
DIVERS	.Avis de valeur d'un bien immobilier	150.€	180.€
	.certification de signature	20.€	24.€
NEGOCIATION	De 0 à 19.999.€ De 20.000.€ à 79.999.€ De 80.000.€ à 199.999.€		Forfait 2.500.€ Forfait 5.000.€  6% du prix de vente avec minimum de 5.000.€
	De 200.000. à 399.999.€		5% du prix de vente avec minimum de 12.000.€
	400.000.€ et plus		4% du prix de vente avec minimum de 20.000.€
BAUX	Bail commercial (initial ou renouvellement)	1 mois de loyer avec un minimum de 450.€	1 mois de loyer avec un minimum de 540.€
GESTION	Encaissements loyers et fermages	6%	7,20%
	Rédaction bail habitation avec négociation		1 mois de loyer pour chaque partie
	Etat des lieux . bail négocié	Compris dans les honoraires du bail	
	. bail non négocié	250.€	300.€
SUCCESSIONS	.Encaissement de fonds	20.€ /somme encaissée en dehors des formalités d'usage du dossier	24.€ /somme encaissée en dehors des formalités d'usage du dossier



Véronique BÉGUIN

NOTAIRE

14 rue Franquet  
50590 MONTMARTIN/MER

Tél. 02 33 47 60 44

Fax : 02 33 47 72 80

etude.beguिन@notaires.fr

ANNONCES IMMOBILIÈRES  
[www.notaire-beguिन.fr](http://www.notaire-beguिन.fr)



	.Règlement factures	Forfait 80.€ pour 10 factures puis 12.€ par facture au delà	Forfait 96.€ pour 10 factures puis 14,40.€ par facture au delà
	.Reliquidation de communauté fiscale	300.€	360.€
	.Déclaration fiscale assurance-vie/compagnie	80.€	96.€
	.Formalités licenciement et calcul indemnités employé CESU/salarié	450.€	540.€
	. attestation pour mutation de propriété d'un véhicule	30.€ /véhicule	36.€/véhicule
	. forfait minimum dossier de succession sans suite	250.€	300.€
	. interrogation de tous organismes et démarches en vue d'une dispense de déclaration fiscale de succession	40.€ / organisme interrogé	48.€ / organisme interrogé
	.procuration SSP (rédaction et envoi)	Selon le cas	360.€
	.constitution dossier demande pension de réversion	300.€	0,5% des



Véronique BÉGUIN

NOTAIRE

14 rue Franquet  
50590 MONTMARTIN/MER

Tél. 02 33 47 60 44

Fax : 02 33 47 72 80

etude.beguिन@notaires.fr

ANNONCES IMMOBILIÈRES  
[www.notaire-beguिन.fr](http://www.notaire-beguिन.fr)



	. convention de quasi-usufruit	0,5% des sommes concernées avec un minimum de 350.€ d'honoraires	sommes concernées avec un minimum de 420.€ d'honoraires
	Etablissement de comptes particuliers	300.€ à 600.€	360.€ à 720.€
DECLARATION DE REVENUS	.simple	120.€	144.€
	.complexe	250.€	300.€
	. très complexe	sur devis	
FORMALITES SOCIETES	. Rédaction Statuts et formalités Immatriculation	SCI : 1.000.€ Autres sociétés : 1.200.€	SCI : 1.200.€ Autres sociétés : 1.440.€
	. Modification des statuts et formalités d'inscription modificative	.380.€ minimum .sur devis si plusieurs modifications	.456.€ minimum .sur devis si plusieurs modifications
CONSULTATION RDV CLIENTS	Non suivie de la signature d'un acte	150.€ /heure	180.€/heure
PROMESSE DE VENTE		187,50.€	225.€
TESTAMENT	Conseils de rédaction	60 à 80.€	72.€ à 96.€



**Véronique BÉGUIN**

NOTAIRE

14 rue Franquet  
50590 MONTMARTIN/MER

Tél. 02 33 47 60 44

Fax : 02 33 47 72 80

etude.beguिन@notaires.fr

ANNONCES IMMOBILIÈRES  
[www.notaire-beguिन.fr](http://www.notaire-beguिन.fr)

